

# Communauté de Communes Inter Caux Vexin

Commune de Saint Georges sur Fontaine - Année 2018

## Collecte des déchets verts

La Communauté de Communes et votre Municipalité reconduisent la collecte sélective en porte à porte des déchets verts. Celle-ci est confiée pour l'année 2018 à la société VEOLIA IPODEC aux conditions et dates suivantes :

- Seules les tontes de gazon et les petites tailles de haies (de diamètre inférieur à 10 cm, de longueur inférieure à 50 cm et ficelés avec une corde) seront collectées. Ces déchets devront être présentés dans des sacs ouverts, ou en poubelle (75 litres maximum), ou en conteneurs roulants ou en fagots ficelés. Les sacs noués, ne permettant pas de contrôler le contenu, ne seront pas ramassés.
- Le poids ne devra pas dépasser 15kg par sac et le volume 75 litres.
- Les collectes auront lieu **le matin (à partir de 4h)** aux dates suivantes :

Mois	Dates
Avril	13 – 27
Mai	12 – 25
Juin	8 – 22
Juillet	6 – 20
Août	3 – 18 – 31
Septembre	14 – 28
Octobre	12 – 26
Novembre	9 – 23

Les déchets verts volumineux (branchages, bois ...), ainsi que les déchets présentés en vrac, ne seront pas collectés et devront être transportés par vos soins à la déchetterie.

La collecte des déchets verts permet de détourner de l'incinération plusieurs centaines de tonnes d'ordures ménagères. Une filière bien organisée contribue ainsi à limiter les coûts de traitement et permet un meilleur respect de l'environnement.

Aussi, dans l'intérêt général et celui de la planète, utilisez ces services !

Cordialement

Pascal MARTIN,  
Président de la Communauté



Jean-Pierre CARPENTIER,  
Vice-Président de la Communauté  
chargé de la Protection de l'Environnement